



LE BULLETIN

Lettre d'information de la Section de Neuilly de la SMLH

Société des Membres de la Légion d'honneur

N° 41 juin 2014

LE MOT DU PRÉSIDENT



Un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Ce Bulletin très élagué, voire un peu squelettique, en est l'illustration. Vous savez tous que depuis des décennies, notre ami Jean Mauduit en est le maître d'œuvre. Écrivain et journaliste, il se joue des techniques, assure la mise en page, veille à sa cohérence, à sa présentation, imagine des titres-chocs. Nous lui communiquons le contenu et à lui de jouer, ce qu'il fait avec brio. Seulement notre ami Jean connaît actuellement quelques problèmes de santé et nous nous sommes trouvés livrés à nous-mêmes.

Deux choix s'offraient : renoncer au bulletin de Juin ou le faire avec les moyens du bord. Nous avons opté pour la seconde solution. D'abord, parce que Jean Mauduit, à qui, bien sûr, nous souhaitons un prompt et complet rétablissement, aurait mal vécu cette forme de désertion, mais aussi parce que nous vous savons très attachés à ce lien journalistique qui vous informe, vous distrait, vous permet de suivre la vie de notre section, met en images et en textes les manifestations et les activités des comités.

Le résultat est certes modeste mais notre bonne volonté certaine. Nous nous sommes improvisés journalistes et mesurons nos insuffisances mais nous comptons sur votre indulgence. Revenez-nous vite, Jean !

Alain Farah

LA VIE DE CHÂTEAU A CHAMPS-SUR-MARNE

La section de Neuilly nous conviait à une partie de campagne



Heureux ceux qui répondirent à cette invitation ! Voyage en car sous un frais soleil printanier pour découvrir un château du XVIIIème, petit joyau aux proportions élégantes, et un parc somptueux.

Après un déjeuner agréable, malgré un service un peu chaotique, visite des lieux et ce fut un enchantement, grâce notamment à notre guide qui nous a fait revivre avec ferveur l'histoire de ce château dont elle connaît tous les détails et qui est devenu en quelque sorte le sien. Construit pour le compte d'un financier, il a appartenu à la princesse de Conti, au duc de la Vallière avant d'être acquis par le banquier Cahen d'Anvers. La famille l'a légué à l'État à charge de laisser en place mobilier et tableaux. D'où l'impression d'être reçus dans un lieu habité dont les hôtes seraient momentanément absents. Les pièces, aux dimensions humaines, ont une âme, le décor XVIIIème est chaleureux. Il devait faire bon y vivre.

Si vous ajoutez un parc à la française de 85 hectares en pente douce, jusqu'à la ligne d'horizon, vous avez tous les éléments d'un tableau idyllique.

De quoi aviver les regrets de ceux qui n'ont pu participer à cette visite. Qu'ils se rassurent. Notre section et nos comités ont de l'imagination et vous proposeront bientôt de nouvelles découvertes.

Fabienne Vilmer



Dans ce numéro

Quand la Cour de cassation ouvre ses portes (p.2).
Les grandes conférences de Neuilly : Hortense de Beauharnais, une héroïne de la Légion d'honneur. Billet (p.3).
13 à table. Suite des grandes conférences de Neuilly. Nouvelles des Bourses. Nouveaux promus. Nos amis disparus. Agenda (p.4).

QUAND LA COUR DE CASSATION OUVRE SES PORTES

En mars dernier, nous étions une vingtaine devant la Cour de cassation au Palais de justice, pour une visite organisée par le comité Saint-Pierre.

Dans cet ensemble sur l'Île de la Cité, lieu de prière, palais de justice et palais royal donc centre administratif de Paris depuis la nuit des temps, **la Cour de cassation occupe des bâtiments à l'extérieur néoclassique qui sont relativement récents.** Guidés par un fin connaisseur des lieux et sous la houlette de notre président Bernard Montcerisier, un peu chez lui par ses fonctions professionnelles, nous avons arpenté les longs couloirs de ce vaste édifice pour en découvrir l'organisation et le décorum.

La Cour de cassation est, dans l'ordre judiciaire français, la juridiction la plus élevée. Elle a pour mission de contrôler l'exacte application du droit par les tribunaux et les cours d'appel, ce qui la rend unique. Elle s'acquitte de sa tâche immense (trente mille procédures par an) en ayant recours aux moyens techniques les plus sophistiqués. Elle est, en effet, aujourd'hui la première cour d'Europe pour la dématérialisation des procédures : si ce n'est pas encore complètement le cas pour la chambre criminelle, le civil ne connaît plus de dossiers papier.

L'enfilade des salles et des bureaux forment un patchwork de styles, le moderne allant, par exemple, jusqu'à la réinvention du médiéval, voire du romain. Rien ne peut surprendre si l'on se remémore que le Palais de justice qui héberge la Cour de cassation, garde des traces des temps romains et date pour partie de l'époque médiévale. Jusqu'au 19^{ème} siècle, l'ensemble n'est rénové qu'au cours de « l'inévitable succession d'incendies ». À l'approche de la Monarchie de juillet, un intérêt nouveau pour le patrimoine et un goût certain pour le gothique se font jour. S'ajoutent à cela, pendant le Second Empire, des demandes pressantes des magistrats réclamant plus de fonctionnalité.

Débutent alors les travaux de reconstruction de la Cour en 1861, par Louis Lenormand. Ces travaux seront interrompus par un incendie provoqué par la Commune en 1871, et repris par Joseph-Louis Duc jusqu'à l'inauguration en 1892. Entre 1952 et 1970, l'instal-

lation de la chambre sociale, la création des deuxième et troisième chambres civiles et le développement du service actuel de documentation et d'études feront encore évoluer notablement l'aspect intérieur de l'édifice, surtout dans les étages supérieurs.

Et voici ce qui nous a particulièrement marqué dans cette quête des liens entre tradition et modernité :

- Les longs couloirs : celui des bustes représentant les premiers présidents qui se sont succédé pendant des décennies ; celui de Saint-Louis, au décor 19^{ème} siècle médiéval, s'ouvrant sur les bureaux des présidents de chambre actuels ; enfin celui tapissé de tableaux représentant les magistrats dans leurs robes solennelles...

- La tour Bonbec, de l'époque de Saint-Louis, avec sa pièce centrale aux murs arrondis comme il se doit, et couverts de bibliothèques, autrefois lieu des procès de nature pénale avec la salle de « question » en-dessous, aujourd'hui buvette pour les magistrats...

- La vue sur quelques toits médiévaux et sur une horloge magnifique...

- La succession de chambres ouvertes au public les jours d'audience, avec des sièges très confortables, nombreux ou pas selon le type d'affaire, très décorés ou moins, contenant des tableaux, des tapisseries, des bibliothèques encore... et des ordinateurs sortant des tables-bureaux par simple pression : chambre criminelle, du conseil, civiles, commer-

ciales, sociale... Particulièrement remarquables :

- la Chambre commerciale si impressionnante, une création d'origine, épargnée par l'incendie de 1871 et par l'occupation de la 2^{ème} guerre mondiale, ayant même conservé ses opalines sur leur tige de cuivre...

- la Grande chambre qui sert aux assemblées plénières et même à des colloques, immense effectivement et magnifique si l'on aime l'art de la 3^{ème} République inspiré du Vénitien...

- La bibliothèque en apothéose, à quinze mille fonds anciens, dont le conservateur-directeur en personne nous retrace l'histoire architecturale (la néo-renaissance pour le plafond, le baroque pour la galerie-balustrade, les juristes consultes célèbres dont Napoléon en cartouches) et institutionnelle (son rôle de médiation permettant aux magistrats de s'appuyer sur la jurisprudence déjà existante). Et le rôle actuel de cette bibliothèque à l'heure de la dématérialisation ? D'abord, tout n'est pas numérisé et numérisable ! Ensuite, sollicité généralement en urgence, en cours de procédure, le service précis et rapide de cette bibliothèque est offert aux juristes en situation d'impasse documentaire.

Le déjeuner dans un restaurant sur les quais de Seine clôt agréablement cette matinée si enrichissante.

Marie-Luise Herschtel



LA FESSÉE

Il s'agit d'un problème très grave, même capital. Ces messieurs du Parlement vont voter une loi interdisant la fessée. Il n'est que temps !

Depuis le 16^{ème} siècle, notre belle langue prévoit ce mot spécifique pour désigner l'atteinte à la partie postérieure et replète de notre individu. On peut utiliser divers outils: le bâton pour les brutaux, la main pour les modérés, le martinet que les bricoleurs ont créé à cet usage. L'opération n'est généralement pas douloureuse mais elle touche une région passée sous silence pendant des générations: la fesse. On l'a longtemps dissimulée sous des dentelles et des jupons avant de la laisser se deviner au rythme endiablé du French-cancan. Elle représentait sans doute le dernier bastion à conquérir avant les délices du fruit défendu... Aujourd'hui, le bikini a banalisé l'objet mais l'action a gagné les honneurs de la loi. Qu'en penserait la prude Comtesse de Ségur qui administrait des fessées « en veux tu en voila » ?

Nous appartenons à une génération où, Dieu merci, les châtements corporels sont passibles d'une action judiciaire car ils sont une atteinte à l'intégrité corporelle, à la dignité même de l'individu. Ils sont parfois même l'exutoire des plus bas instincts de brutalité, de haine et du mépris de l'autre. Il est inadmissible que de malheureuses femmes soient soumises au quotidien à des avalanches de coups souvent dangereux. Il est inacceptable que de jeunes êtres sans défense, reçoivent des traitements dont l'horreur est indescriptible. Il s'agit là de crimes véritables qu'il appartient à la justice de châtier avec la plus grande sévérité.

Certes, une « bonne fessée » peut être la prémisse de telles atrocités mais il est permis d'en douter. Dans la plupart des cas, elle est infligée par des parents excédés à des enfants surexcités, elle est bien légère et elle calme tout le monde. Sans aucun doute, une bonne explication affectueuse, prononcée dans le calme est-elle préférable car les mots sont aussi efficaces et moins dangereux. Au cours d'une discussion, les protagonistes ont le temps de réfléchir, ils sont à égalité tandis que le receveur d'une fessée, même anodine, est en position d'infériorité, peut être prêt à la révolte. Mais nos éducateurs n'ont-ils pas quelquefois, le fugitif et inavouable sentiment d'envie à l'égard de leurs confrères britanniques dont la tâche est parfois facilitée par la menace d'un châtement corporel ?

Tout de même, une question se pose: sommes-nous des citoyens normaux et responsables ou des êtres si infantiles et immoraux que le législateur doit avoir recours à son arme ultime: la loi? Devons-nous être soumis à des mesures policières plus sévères que les détresseurs de femmes seules? Devons-nous abandonner notre devoir d'éducation de nos enfants? Devons-nous obéir à la doctrine du « laisser-faire » et ne pas préparer nos rejetons aux difficultés et aux embûches de la vie en société? Devons-nous supporter les diktats de jeunes êtres qui empoisonnent l'existence de leur entourage? Entre Cosette et l'enfant-roi, il y a un grand espace...

Du calme ! Il peut ne s'agir que de l'application trop poussée du principe de précaution... Quel peuple heureux sommes-nous ! Nous sommes les citoyens d'un état si prospère que nos législateurs n'ont d'autre maxime à graver au fronton de la loi qu'une seule: la fessée. Alors, soyons heureux !

F. B

Les conférences de Neuilly

HORTENSE DE BEAUHARNAIS



François Jarry, historien, écrivain, a bien voulu nous présenter son dernier ouvrage « Hortense de Beauharnais, une héroïne romantique » Passionnant !



Hortense de Beauharnais, la reine Hortense, d'une très riche personnalité, artiste, musicienne, femme politique, d'une fidélité totale à la cause napoléonienne, a connu une destinée extraordinaire. Rien ne la prédisposait à devenir reine puis mère d'un empereur et pourtant...

Née du premier mariage de Joséphine de Beauharnais, le 10 avril 1783, sous le règne de Louis XVI, elle est morte le 5 octobre 1837, sous celui de Louis-Philippe. Elle a donc été un lien entre l'ancienne France et la nouvelle, entre le néoclassicisme et le romantisme. Au remariage de Joséphine, elle devient la belle-fille de Napoléon Ier qui l'adoptera. Lorsqu'elle épouse le frère cadet de l'empereur, Louis Bonaparte, elle devient alors la belle-sœur de sa mère et de son père adoptif. Des liens familiaux pour le moins originaux ! Elle aura trois enfants dont le dernier, Louis Napoléon, deviendra empereur des français, sous le nom de Napoléon III. Mère aimante, attentive, profondément imprégnée

du progressisme du siècle des lumières, elle forge la conscience politique de son fils et détermine ses orientations idéologiques. Cette éducation fera du futur empereur un remarquable chef d'État, visionnaire, à la personnalité complexe, à la fois conservateur et réformateur.

Louis Bonaparte, placé par son frère sur le trône de Hollande, Hortense devient reine, La reine Hortense. Belle, séduisante, intelligente, elle donnera à la Cour un lustre tout particulier. Mais les événements vont changer le cours de sa vie. Fidèle à l'empereur pendant les Cent jours, après l'abdication de ce dernier, elle sera contrainte à l'exil en Suisse, puis en Angleterre. Cette héroïne romanesque a inspiré Stendhal dans la Chartreuse de Parme. Il y met en scène une belle et énergique aristocrate italienne, la duchesse Sanseverina qui présente bien des analogies avec Hortense, et Fabrice Del Dongo qui a bien des traits communs avec Louis-Napoléon.

Il est légitime de célébrer la mémoire d'Hortense à Neuilly. En effet, alors qu'elle n'était encore que la belle-fille du Premier consul, elle s'est rendue à plusieurs reprises au château de Neuilly et elle est immortalisée dans la salle des fêtes de notre Hôtel de ville, avec sa mère Joséphine, par le peintre Théophile Poilpot, dans un tableau représentant la fête somptueuse donnée en 1801 par Talleyrand pour célébrer la venue en France du roi d'Etrurie: éblouissant feu d'artifice tiré dans l'Île de la Jatte, souper et bal réunissant plus de 1 500 convives comprenant l'élite de la société parisienne. Hortense reviendra au château de Neuilly pendant l'été 1804, accueillie par Caroline Bonaparte, épouse du maréchal Murat. C'est là qu'elle tombera éperdument amoureuse du sé- *suite p.4*

13 À TABLE

la Comédie de Neuilly vous invite à dîner le

MARDI 7 OCTOBRE
PROCHAIN

à condition toutefois que vous soyez plus de 13 ! C'est en effet la célèbre pièce de Marc-Gilbert Sauvageon qui sera à l'affiche ce soir-là et au bénéfice notamment de la SMLH.

Son titre : « 13 A TABLE » ou l'histoire d'un réveillon de Noël qui tourne au cauchemar quand le maître de maison, hystériquement superstitieux, s'aperçoit qu'ils vont être 13 à table. Il a beau inviter d'autres amis, il y en a toujours qui se décommandent et il revient en permanence à ce chiffre infernal : 13.

Vous imaginez que cette troupe talentueuse va s'en donner à cœur joie ! Alors, retenez d'ores et déjà votre soirée, non seulement votre soirée, mais aussi celle de votre famille et celle de vos amis. Venez, en effet, très nombreux, d'abord parce que vous passerez tous un grand moment de rire et de détente ô combien précieux, mais pour témoigner à notre compagne théâtrale de Neuilly notre reconnaissance pour le travail et le talent qu'elle déploie au profit de causes qui nous tiennent à cœur. Nous comptons sur vous. Vous recevrez en temps utile tous les renseignements nécessaires.

F.V

Le Bulletin

Périodicité trimestrielle

Directeur de la publication :

Alain Farah

Rédaction en chef : Jean Mauduit

Secrétariat de rédaction :

Laure Leclercq-Frigiotti

Reportages : Fabienne Vilmer, Marie-

Luise Herschtel, Philippe Dureuil

Billet : Françoise Masson

Photos : Christian Bois

Site : <http://9200.semlh.fr>

Mail : jean.mauduit@wanadoo.com

Publicité : Altavox

Mail : c.bardini@altavox.biz

Les conférences : suite

HORTENSE DE BEAUHARNAIS

duisant Charles de Flahaut, fils de Talleyrand, alors âgé de 19 ans dont elle aura un enfant qui deviendra le duc de Morny et qui terminera une carrière militaire et civile brillante, en qualité de... Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Mais c'est à un autre titre qu'il est également légitime de célébrer la mémoire d'Hortense dans le cadre de la Légion d'honneur. En effet, lorsqu'en 1805, l'Empereur décida la fondation de trois établissements pour recevoir les filles des membres de la Légion d'honneur, c'est Hortense qu'il désigna comme Princesse protectrice pour assurer la surveillance de ces maisons d'éducation. Elle y joua un rôle important, les visitant régulièrement, notamment celle des Loges à St-Germain-en-Laye, dirigée par Mme Campan.

M. Jarry nous a brossé un portrait intimiste d'Hortense, foisonnant d'anecdotes, mais il nous a offert également un éclairage particulier sur les faits de la « Grande » histoire. Ce fut aussi un voyage à travers la Martinique, la France, la Hollande, la Suisse et l'Italie.

Artiste et passionnée, généreuse et romanesque, gardienne de l'héritage révolutionnaire et impérial, femme de devoir, courageuse et libre, oui, Hortense de Beauharnais fut une véritable héroïne romantique.

F. J & F.V

Les nouveaux promus et nommés de Pâques

Au grade de Grand'croix :

M. Gérard Lepeuple.

Au grade de chevalier : M. Alain Béné-

dide, M. Frédéric de la Palme, M. Da-

niel Michaud et Mériadec Rivière.

DES NOUVELLES DES BOURSES

En cette fin de premier semestre, préparation efficace de la prochaine échéance du 20 novembre.

Pour le lycée Guérin, les dix-sept dossiers de candidatures ont été remis par la direction le 15 mai 2014. Le jury, présidé cette année par Robert Bonnefond, examine les dossiers pour retenir les neuf ou dix élèves les plus méritants. Le premier contact entre filleul et parrain aura lieu fin septembre au lycée.

Pour les écoles de la deuxième chance des Hauts de Seine, une réunion est programmée le 23 septembre à l'E2C de Clichy. Elle réunira, autour de la direction de l'école, les candidats et parrains ou marraines potentiels. Ce type de procédure a été adopté pour tenir compte du profil particulier des élèves plus âgés que ceux du lycée Guérin. Le type de soutien attendu est aussi assez différent.

Pour préparer tout cela, les marraines et parrains potentiels se sont retrouvés le 3 juin à la maison des associations de Neuilly.

Marcel Raffin

NOS AMIS DISPARUS

Chronique toujours lourde de regrets et de chagrin. Nos condoléances désolées aux familles et aux proches.

Comité La Saussaye :

Georges DAUBLON.

Comité Saint Pierre : Jacqueline CARAGE, membre associé (06/03).
Alain POINCARÉ (22/05)

AGENDA

Conférences et manifestations

18 SEPTEMBRE, 11H30 : hippodrome de Vincennes.

7 OCTOBRE, 20H30 : soirée théâtrale : « 13 A TABLE ».

16 OCTOBRE, 18 H : conférence sur la police scientifique par Mme Chambon-Elissalde, commissaire divisionnaire de police.

13 NOVEMBRE : dîner intergénérationnel.

20 NOVEMBRE : remise des Bourses à Saint-Denis.

11 DÉCEMBRE, 18H : conférence.

Réunions à la Maison des associations

25 SEPTEMBRE, 16H30 : réunion du comité exécutif.

16 OCTOBRE 16H30 : réunion des bureaux de la section et des comités.

11 DÉCEMBRE, 16H30 : réunion du comité exécutif.